

Note stratégique Approche Globale

(nota au Conseil des ministres)

Introduction

Dans un monde de plus en plus complexe et où se succèdent rapidement nombre d'opportunités et de défis très divers, il convient de veiller à la mobilisation cohérente et efficace des instruments et moyens dont nous disposons pour la réalisation de notre politique étrangère. Il faut par ailleurs garder à l'esprit que les situations complexes, qui s'accompagnent de défis multiples tant politiques que sociaux, écologiques, économiques, militaires et sécuritaires, ne se contentent pas de réponses simples mais requièrent un renforcement de la coordination et de la synchronisation à tous les niveaux de l'action politique.

Le gouvernement a déjà donné une première impulsion en ce sens avec l'insertion dans les documents stratégiques du concept 3DLO¹, précurseur d'une Approche Globale (AG)² plus aboutie. La présente note, qui approfondit la démarche et lui apporte un ancrage transversal, indique la ligne à suivre par l'ensemble des départements fédéraux qui participent à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs de notre politique étrangère au sens large.

Il ressort de ce qui précède qu'une meilleure articulation, tant des options stratégiques retenues aux divers niveaux de pouvoir que des instruments qui y sont liés, est indispensable, sans que cela n'affecte leurs propres objectifs. Ce constat forme la base d'une AG. Une coopération axée sur la complémentarité et l'appui mutuel – en premier lieu au niveau fédéral – est d'abord un processus « politique », l'expression d'une nouvelle approche de la politique étrangère. D'autres autorités, également au niveau fédéré, ainsi que des acteurs non gouvernementaux seront invités à s'inscrire dans cette approche. Celle-ci devra s'intégrer dans un contexte international qui exige à son niveau une AG et fait reposer l'efficacité de notre politique étrangère sur les synergies avec nos partenaires européens et internationaux.

La présente note propose un concept et un cadre de référence avalisés au niveau interdépartemental ainsi qu'une méthodologie pour la mise en œuvre de cette approche. Celle-ci n'est pas une fin en soi mais doit rester une méthode de travail et un moyen de renforcer notre politique étrangère au sens large. L'approche repose sur un dialogue permanent ainsi que sur une évaluation et un ajustement constants de notre attitude à l'égard de certains pays, régions ou thématiques, qui permettront là où c'est possible d'identifier conjointement les priorités transversales et accroître la cohérence et l'efficacité de notre politique étrangère.

Une politique étrangère bâtie sur une analyse commune des risques et du contexte de même que sous-tendue par des objectifs stratégiques définis de concert, permettrait également, une fois ces objectifs transposés de manière cohérente dans la palette d'instruments à disposition des divers départements, et le cas échéant des institutions et organisations concernés, de renforcer ces derniers dans l'exercice de leurs missions respectives.

Comme cette note stratégique constitue un cadre de référence et une méthodologie pour la politique étrangère au sens élargi, elle est soumise au Conseil des ministres en vue de son approbation. Les éventuelles adaptations apportées à cette note seront également soumises à l'aval du Conseil des ministres.

¹ Diplomacy, Development, Defence, Law and Order.

² Le terme « approche globale » tel qu'il est exprimé ici rejoint le terme employé dans le contexte européen ; il consiste à : "[C]ombiner de manière cohérente des politiques et des instruments se rapportant à un large éventail de domaines qui vont de la diplomatie, de la sécurité et de la défense au financement, au commerce, au développement et aux droits de l'homme, ainsi qu'à la justice et la migration." [...] "[L]a [A]pproche globale constitue à la fois une méthode de travail générale et un ensemble de mesures et de processus concrets destinés à améliorer la manière dont l'UE, s'appuyant sur une vision stratégique commune et sur le large éventail d'outils et d'instruments existants à sa disposition, peut élaborer, intégrer et produire collectivement des politiques, des pratiques de travail, des actions et des résultats plus cohérents et efficaces. Les principes fondamentaux de cette approche globale entrent en ligne de compte pour le large champ de l'action extérieure de l'UE." (Conseil Affaires étrangères, Conclusions du Conseil sur l'Approche globale de l'UE, 12 mai 2014).

1. Contexte général

Notre politique étrangère élargie poursuit la protection de nos **intérêts** et des **valeurs qui nous sont chères et que nous souhaitons promouvoir dans le monde**, à la lumière du contexte européen et international, contexte qui lui-même influence l'identification de ces derniers. Ces **intérêts et valeurs définis de concert** doivent présider à l'élaboration de la méthodologie/AG. Les intérêts de paix et de sécurité y jouent un rôle important mais non exclusif.

Dans l'attente d'un inventaire conjoint des intérêts et valeurs belges dressé par le gouvernement, de l'analyse du contexte (sécuritaire) international et de l'élaboration d'une stratégie nationale inscrivant ce cadre dans le contexte mondial, l'AG **se concentrera sur les pays, régions et thématiques dont la pertinence s'est déjà exprimée par leur impact sur des enjeux essentiels pour la politique étrangère de la Belgique au sens large.**

Les intérêts et valeurs belges que nous prenons en considération se situent en règle générale aux points d'intersection entre politique intérieure et politique étrangère. Ils dépassent l'aspect purement matériel, s'étendant aux idées et valeurs qui nous sont chères. Comme le stipule l'accord de gouvernement, *“la politique étrangère menée par le gouvernement fédéral veille à la défense de nos intérêts et de nos valeurs en Europe et dans le monde. Il s'agit de nos intérêts politiques, économiques, sociaux, culturels et sécuritaires et des intérêts des ressortissants belges à l'étranger, mais aussi des valeurs fondamentales auxquelles nous tenons et que nous voulons porter dans le monde entier.”*³ À cet effet, il est fondamental de veiller à une intégration européenne, de stimuler la croissance économique, de lutter contre la pauvreté, d'œuvrer au développement durable, de mener une politique énergétique et climatique (européenne) adaptée aux besoins actuels, de promouvoir et garantir la sécurité, les droits fondamentaux et les libertés, d'avoir une gestion améliorée et plus efficace des flux migratoires, d'avoir une action mondiale commune efficace, de promouvoir la coopération multilatérale, de tendre vers une politique de sécurité intégrée, de s'efforcer d'obtenir des garanties pour la protection du droit international et le maintien de la liberté de l'ordre judiciaire international, de promouvoir et défendre les droits humains et d'avoir une politique commerciale multilatérale.

Il est essentiel que notre politique étrangère au sens large forme un tout cohérent.

La politique belge en matière d'AG ne s'écrit pas sur une page blanche : au niveau tant national qu'europpéen ou international, des initiatives existent déjà qui contribuent à façonner ce cadre dans lequel l'approche belge pourra se consolider. **L'AG belge ne doit pas se développer de manière isolée mais bien chercher une complémentarité avec les propositions d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.** Cette manière de procéder nous aidera également à identifier des niches où une approche belge CA spécifique constituera une véritable valeur ajoutée dans une région, un pays ou un thème donné. Un aperçu non exhaustif de quelques développements nationaux et internationaux pertinents est annexé à la présente note.

³ Accord gouvernemental, page 181.

2. Lignes de force et niveau d'ambition

Si l'AG mise avant tout sur la **participation des départements fédéraux**, elle est favorable, au niveau de la mise en œuvre, à **l'implication d'autres services publics (également au niveau fédéré), de parastataux ou d'entités non gouvernementales (comme les ONG, le secteur privé, les universités...)**. Les acteurs invités à participer à l'approche fédérale globale conserveront aussi leur autonomie stratégique et auront toute liberté pour déterminer leur niveau d'engagement dans le large éventail de coopérations et de synergies. La démarche ne doit pas être étendue immédiatement à tous les pays et parties du monde. L'AG peut s'appliquer dans un premier temps dans des pays ou régions caractérisés par un degré élevé de fragilité ou de vulnérabilité aux crises.

2.1 Comprehensive approach – niveau d'ambition sur le plan du contenu

Le niveau d'ambition de l'AG concerne tant sa portée géographique et/ou thématique que son degré de mise en œuvre ; il sera déterminant pour l'**identification** des cas d'application.

Les principes directeurs majeurs sont les suivants :

- L'AG peut en principe être appliquée dans **tout pays, toute région ou zone d'intervention infranationale, indépendamment de la thématique ou de la situation humanitaire, sécuritaire ou de développement spécifique**. Elle peut donc porter sur un large éventail de situations : intervention militaire (comportant un volet humanitaire et politique), situation de conflit exigeant une coopération renforcée entre la défense et la diplomatie, ou encore coopération avec les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ou supérieure qui ont besoin d'une politique conjuguant diplomatie, Développement Internationale (DI) et/ou stimulants économiques et commerciaux.
- Dimension **3D⁴** :
 - L'AG propose une démarche axée sur le **renforcement de l'efficacité de la politique étrangère belge dans le monde entier – et donc pas nécessairement dans les pays partenaires du Développement Internationale ou les pays avec lesquels une coopération militaire existe**. En outre, il n'est pas indispensable (quoique souhaitable, en de nombreuses circonstances) que tous les départements 'D' aient déployé au préalable des moyens importants dans la région ou le pays considéré. La concrétisation de la démarche dans une situation donnée n'implique pas davantage le déploiement uniforme de la totalité des instruments stratégiques : pragmatisme et flexibilité doivent rester les mots d'ordre.
 - Dans ce contexte, il s'agira également d'examiner **dans quelle phase le pays ou la région se situe sur le plan de la sécurité, de la stabilisation et du développement** : la perspective (tout comme la complexité d'une AG) varie par exemple en fonction du positionnement d'un pays sur le continuum (loin d'être systématiquement linéaire) de l'axe *prévention/médiation de conflits – résolution de conflits (militaire ou non) – réhabilitation post-conflit – développement*, y compris l'ensemble des variantes possibles du lien (nexus)

⁴ Diplomatie, Développement, Défense

entre aspects sécurité/développement et développement/humanitaire. Pareils éléments peuvent se révéler déterminants dans la réponse finale concrète apportée à une situation bénéficiant de l'AG, ne fût-ce qu'en raison de l'augmentation ou de la diminution de la pertinence et du degré de difficulté de cette dernière.

- L'AG est une procédure interdépartementale et interinstitutionnelle impliquant divers niveaux d'acteurs. La contribution de ces derniers variera en fonction de la thématique, des pays et situations régionales retenus. **Ils feront une évaluation autonome de l'intérêt de la coopération dans le cadre de l'AG au regard de leurs priorités respectives.**

2.2 Comprehensive approach – niveau d'ambition sur le plan de la participation

La dénomination de l'approche témoigne du choix résolu du gouvernement d'un niveau d'ambition allant au-delà de l'objectif 3D(LO) fixé antérieurement, qui limitait la participation à 5 départements (AE, DI, Mindef, Justice et Intérieur). Les départements concernés par cet exercice seront tout d'abord les administrations dont l'action se situe dans une large mesure à l'étranger, comme en témoignent leurs objectifs organisationnels (les départements 3D) puis les autres départements fédéraux seront aussi associés. Le caractère intégral de l'approche implique par ailleurs que, lorsque cela est utile ou souhaitable, les autorités au niveau fédéré, les acteurs de la société civile, le secteur privé ou encore les milieux universitaires puissent être invités à participer/être associés à l'AG.

3. L'AG en pratique : de l'analyse conjointe à la stratégie (objectifs et déploiement des moyens)

Au niveau de la politique, l'AG sera placée sous la direction d'un groupe de pilotage (SG -*Steering Group*) coordonné par le SPF AE. Celui-ci ordonnera la création de *Task Forces* (TF) spécifiques (portant sur diverses thématiques, régions ou pays), qui serviront de plates-formes de concertation.

En vue de l'application de l'AG, les participants *œuvreront* à l'élaboration d'une approche collective par thématique, pays ou région, compte tenu d'objectifs transversaux spécifiques. Toutes les organisations (en première instance les autorités fédérales, mais aussi le cas échéant les autorités fédérées, les organisations publiques ou privées) en mesure d'apporter une contribution utile seront invitées à se joindre à la démarche.

L'approche se caractérisera **par des niveaux de coopération variés, évolutifs et susceptibles de se voir doter d'un caractère plus intégré.**

La mission d'une *Task Force* pourra se décliner en un large éventail d'activités :

1. **Échange d'informations** maximal⁵, évaluation des divers cycles de planification et de programmation au regard des objectifs transversaux et examen de la cohérence et/ou des synergies entre les partenaires.
2. Examen des **possibilités de synergies avec le niveau européen et international** – en particulier les Nations Unies et d'autres organisations régionales et multilatérales. Ces instances disposent d'instruments capables de jouer un rôle important pour l'atteinte des objectifs de notre politique étrangère et le renforcement de notre action.
3. **Élaboration d'analyses contextuelles et des risques communes.**
4. Exploration des **opportunités d'objectifs transversaux communs** dans le domaine de la politique étrangère belge vis-à-vis de certains pays, régions et thèmes. Cette démarche nous permettra **d'entamer le dialogue avec les partenaires, tant au niveau bilatéral que multilatéral, en nous appuyant sur un agenda uniforme – et dès lors plus solide.** La *Task Force* peut veiller à ce que les différents départements traduisent les objectifs transversaux de manière cohérente dans leurs plans opérationnels, sans affecter leurs propres objectifs.
5. Les objectifs poursuivis pourront constituer le fondement de décisions opérationnelles :
 - a. Définition au niveau de chaque organisation/département de **stratégies (moyens, actions, projets)** ;
 - b. Mise en place d'une **répartition des tâches/coordination cohérente en vue d'un renforcement mutuel** des instruments de notre politique étrangère commune existants ou à déployer dans la situation donnée ;
 - c. Examen des possibilités de coopération dans le cadre de **projets et programmes communs concrets, intégrés ou non.**

En fonction du degré de la coopération, la *Task Force* devra également veiller à la conclusion d'accords en matière de planification, de financement, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des éventuels projets et programmes communs.

4. Coordination et pilotage

4.1 Ancrage politique

Au niveau politique, **l'approbation, par le Conseil des ministres, de la stratégie décrite dans le présent document permettra la consolidation** de l'AG. À terme, celle-ci pourra évoluer en fonction d'éventuels développements, liés à l'élaboration d'une **stratégie sécuritaire nationale** et à ses répercussions sur les **priorités de la politique étrangère belge**. Sur le plan interdépartemental, la qualité et la pertinence de l'AG seront examinées à intervalles réguliers au sein du groupe de pilotage.

⁵ Informations relatives aux activités actuelles ou planifiées ; travail visant à éviter que ces activités entrent en conflit ; exploration des opportunités de coopération ; exploration des opportunités relatives aux programmes ou projets intégrés

4.2 Pilotage et suivi triangulaires de l'AG : poste diplomatique – groupe de pilotage – Task Force

La structure proposée est légère, pragmatique et flexible, et repose sur les contributions essentielles des postes diplomatiques d'une part, du groupe de pilotage et des *Task Forces* à Bruxelles d'autre part (SPF AE). Par ailleurs, chaque département fédéral prendra en interne toute mesure utile pour concrétiser de manière efficace sa contribution à l'AG.

- **Double rôle des postes diplomatiques : initiative et suivi**

L'application de l'AG dans un pays ou une région spécifique sera largement fonction du travail d'identification des opportunités émanant en premier lieu des postes. Sous la direction des chefs de poste, les représentations diplomatiques belges à l'étranger créeront une plate-forme de concertation avec les (représentants des) instances belges présentes dans le pays, en vue d'optimiser les échanges d'informations en amont (stade de l'identification des terrains d'action) et en aval (mise en œuvre et monitoring).

- **Groupe de pilotage : pilotage politique et planification**

Au sein du SPF AE, un **groupe de pilotage** sera chargé de **l'orientation politique et stratégique des travaux** et de la **priorisation des thématiques et pays retenus, compte tenu des objectifs stratégiques communs de la politique étrangère au sens large et de la spécificité des différents domaines politique**. Ce groupe s'appuiera sur les contributions des départements participants et sur les informations provenant du réseau des postes.

Le groupe de pilotage sera également un forum de concertation régulière où, grâce au retour d'information sur les activités des *Task Forces*, des leçons pourront être tirées et d'éventuels ajustements à la stratégie pourront être proposés.

Le groupe de pilotage sera présidé par un représentant du Président du comité de direction du SPF AE ; des représentants (administration et cellule stratégique) des différents départements fédéraux intéressés y participeront également.

- **Task Forces chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des situations AG**

Dès que le groupe de pilotage aura défini les pays, régions ou thèmes prioritaires pour l'application de l'AG, une **Task Force** spécifique sera mise sur pied sous la direction du service géographique compétent du SPF Affaires étrangères (DGB ou autre DG au cas de la création d'un TF thématique). Toutefois, si le pays est un partenaire du DI, la *Task Force* sera co-présidée par les services géographiques des AE (DGB)/ (DGD). S'il s'agit d'un pays où un autre département (par exemple MINDEF) à une importance prépondérante/joue un rôle décisif, la co-présidence sera assurée par un représentant de ce département.

La *Task Force* sera chargée de la mise en œuvre effective de l'AG et soumettra au comité de pilotage des rapports d'avancement. La *Task Force* définira de façon les activités qu'elle souhaite entreprendre par rapport aux objectifs, et déterminera quelles institutions et organisations elle souhaite y associer.

- **Suivi au sein des départements fédéraux individuels**

Chaque département prendra la politique étrangère *au sens large* comme point de départ et y intégrera son rôle et sa contribution. Au sein des représentations diplomatiques, le chef de poste veillera à ce que ce mode de fonctionnement soit respecté.

Les départements fédéraux pourront élaborer des directives adaptées à leurs propres besoins pour l'ancrage interne de l'approche.

5. Dispositions budgétaires

Dans un premier temps, l'AG ne prévoit pas de projets ni de programmes qui supposent un budget intégré. Dans la mesure où les départements participants décident d'une coopération opérationnelle, ce sont ces derniers qui se chargeront du financement, qu'il soit organisé de manière commune ou non.

En fonction des expériences accumulées en matière d'AG, on pourrait envisager à l'avenir de mettre à disposition un budget commun pour soutenir et mettre en œuvre des cas spécifiques. Les modalités de travail seront à convenir.

6. Communication stratégique

Afin d'assurer une assise suffisante pour l'AG et atteindre le niveau d'ambition recherché, il est nécessaire de développer une communication stratégique efficace, tant en interne vis-à-vis des départements concernés, qu'en externe. Les services de presse et de communication des départements participants seront appelés à jouer un rôle important. Ils devront se coordonner et véhiculer une image cohérente.

Cette manière de procéder s'avère également importante pour le maintien d'une cohérence minimale entre les différentes *Task Forces*. Afin de garantir la cohérence, le groupe de pilotage, en collaboration avec la direction Presse et Communication du SPF AE, élaborera un mécanisme de *clearing house* pour la fourniture de matériel de presse (aussi à l'intention des médias sociaux) au départ de la *Task Force* à l'intention des départements et organisations participants.



Annexe à la note stratégique Approche globale

Le cadre national et international dans lequel se développe l'AG

L'AG BE, telle que décrite dans la note stratégique, se greffe sur une approche lancée préalablement aux niveaux national, européen et international. Il importe de suivre les évolutions en cours à tous ces niveaux et, lorsque c'est opportun, de s'y associer ou d'y souscrire. C'est notamment le cas pour certains engagements internationaux approuvés par BE tels que la Stratégie Globale de l'UE ou les ODD à l'horizon 2030. Voici dès lors un bref aperçu **non exhaustif** des développements à prendre en compte, que BE (AG) peut influencer, ou qui présentent des possibilités de synergies ou d'autres opportunités :

Cadre national

Au niveau **national**, le concept appelé 3DLO a été appliqué à plusieurs reprises dans nos documents de politique nationale⁶ ainsi que dans la note stratégique Afrique centrale. Des structures de concertation, qui pourraient être considérées comme des précurseurs de l'AG, existent depuis des années au sein du **département AE**. Il s'agit de forums orientés sur le **partage de l'information et la coordination** (par exemple, une réunion interdépartementale Grands lacs, groupe du Sahel, PolMil et PolCiv), dont certains accompagnent parfois d'une dimension plus opérationnelle (par exemple, PolCiv, avec des accords sur la mobilisation dans le cadre de la gestion civile de crise). En outre, en 2015, une **Task force 3DLO** a vu le jour au sein de la direction Afrique.

La **Commission interdépartementale sur la cohérence des politiques en faveur du développement (CICPD)** peut également être mentionnée. Elle vise à associer quatre domaines d'action prioritaires (sécurité, migration, climat et commerce) à l'agenda pour le développement. La **politique de DI réformée** s'engage à intégrer la DI BE dans la politique étrangère. Toutefois l'instrument le plus pertinent et l'acteur le plus approprié restent au premier plan dans la poursuite des objectifs. D'autres partenaires hors DI peuvent également apporter leur expertise spécifique à une politique de partenariat multidisciplinaire et cohérente. L'intérêt de la DI BE pour les contextes fragiles constitue un motif supplémentaire en faveur d'une meilleure harmonisation (coordination, cohérence et complémentarité) des instruments utilisés et d'une gestion des risques plus efficace⁷. La réforme de la CTB (note au Conseil des ministres du 23.03.16) mentionne « l'introduction d'une approche pan-gouvernementale (*whole of government* - WoG) », dont le but est la cohérence d'action entre les différents départements et domaines politiques. Dans ce contexte on peut également se référer à l'**avis 'Paix et Sécurité'** émis à la demande de Ministre de la Coopération par le **Conseil Consultatif sur la Cohérence des Politiques en faveur du développement (CCPD)**.

⁶ Voir la déclaration du gouvernement 2014, notes politiques AE et DI

⁷ Voir en ce sens l'initiative Acropolis: une méthodologie a été élaborée à partir du milieu académique afin de parvenir à un instrument pour l'analyse et la gestion des risques. Cet outil s'inscrit dans le cadre d'une « Integrated Country Policy » (ICP) dont l'objectif est d'améliorer la cohérence entre les activités de tous les acteurs DI présents dans un certain contexte, afin de promouvoir la synergie et la complémentarité entre ces actions (y compris au travers du filtre « fit for purpose ») et donc d'augmenter l'impact et l'efficacité de la DI BE.

Les travaux sur la **gestion civile de crise** relient l'AG nationale et le contexte international. La **Stratégie de gestion civile de crise**⁸ prévoit une approche intégrée et multidimensionnelle lors du mobilisation de l'expertise BE dans des missions internationales de gestion civile de crise. Compte tenu du terrain d'action spécifique, l'AG doit intégrer la Stratégie, plus en particulier lorsque des *Task forces* de l'AG se penchent sur des pays vulnérables aux conflits et que des synergies peuvent être explorées. Le processus décisionnel relatif au déploiement de l'expertise dans le cadre des missions de l'UE, de l'ONU et de l'OSCE est déjà organisé au niveau interdépartemental. Ce mécanisme est guidé par les engagements internationaux pris par BE ou par la valeur ajoutée que la participation BE pourrait représenter pour les intérêts nationaux ou pour la mission concernée.

Cadre international

Une série de développements internationaux ont défini le cadre dans lequel les programmes nationaux de l'AG doivent être développés. Cela vaut aux niveaux multilatéral et bilatéral, lorsque l'AG BE a un intérêt à réaliser une complémentarité maximale avec des États ou des organisations. Cela permet d'opérer des synergies (entraînant des économies de coûts) et d'éviter le chevauchement d'initiatives concrètes. Il s'agit enfin de pouvoir évaluer la valeur ajoutée d'une éventuelle intervention AG BE :

- Au **niveau de l'UE** l'adaptation des instruments et de leur financement fait l'objet d'un travail important. **L'Approche Globale de l'UE à l'égard des conflits et des crises externes** ainsi que la nouvelle **Stratégie Globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE** (SGUE) visent à une mobilisation et une coordination de tous les instruments (UE) à la lumière des nouveaux défis en matière de sécurité. La **communication conjointe** d'avril 2015 **sur le Renforcement des Capacités pour favoriser la Sécurité et le Développement (RCSD)** a identifié les lacunes des efforts de l'UE pour le renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité. Pour y remédier, une nouvelle version de **l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP)** a été élaborée. Elle étend les possibilités de soutien de l'UE. La **communication conjointe sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)** (juillet 2016) fournit de nouvelles perspectives AG. Le **Fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE de La Valette** constitue un exemple concret de cadre élargi dans lequel peut s'inscrire l'AG BE. Ce fonds prévoit le financement de projets *Whole of Government* (WoG) en vue de renforcer la stabilité, la sécurité et la résilience dans la région du Sahel.

L'UE travaille à l'élaboration **d'analyses de contexte communes** aux différents acteurs (3D) et instruments (PESC, ICD/FED, IPE/IcSP, Trustfunds, etc.). Au sein de l'UE de même qu'entre l'Union et ses États membres, il s'agit de veiller à une bonne articulation entre la **programmation conjointe** et l'approche (UE) **AG/WoG**, à Bruxelles et sur le terrain. La coordination AC BE à Bruxelles et sur le terrain doit donc être adaptée en continu aux développements pertinents au sein de l'UE.

Le **SEAE**⁹ possède une nouvelle direction (**PRISM**¹⁰), qui vise une approche intégrée (**Integrated Approach**) depuis l'alerte précoce et la prévention de conflit à la gestion de crise et à la

⁸ Approuvé en Conseil des ministres du 16/05/17

⁹ Service européen pour l'action extérieure (European External Action Service – EEAS)

¹⁰ Prévention des conflits, Réforme des secteurs de sécurité/ État de droit, approche Intégrée, Stabilisation et Médiation

reconstruction de la paix¹¹. L'UE dispose de plusieurs instruments pour mener à bien ses missions de politique étrangère européenne. Diverses stratégies européennes ont ainsi été élaborées à l'égard de pays ou de régions spécifiques, et le SEAE peut faire appel à différents représentants spéciaux. Une AG BE devra s'articuler à cette infrastructure diplomatique (UE), elle devra s'inspirer mais aussi s'investir dans les positions et les stratégies de l'UE, en vue d'une cohérence politique.

- **ONU : les ODD à l'horizon 2030** (et notamment l'ODD 16 - paix, justice et institutions efficaces) constituent déjà au niveau politico-stratégique un cadre global pour le développement d'une AG nationale ou régionale. De manière plus générale, les Nations Unies, guidées par un SGNU dynamique, mettent l'accent sur la diplomatie préventive, la gestion de crise ou la défense des Droits de l'homme. Autant d'éléments auxquels seule une AG coordonnée peut répondre.
- **OTAN/OSCE**: le déploiement des troupes de l'OTAN (avec ou sans la composante BE) intervient généralement en phase de conflit. Le déploiement militaire s'inscrit dans un contexte stratégique plus large et un cadre diplomatique où d'autres composantes (civiles) de l'AG interviennent, qui occupent une place indispensable dans une phase ultérieure/post-militaire (par exemple l'Irak, l'Afghanistan). L'OSCE est également une organisation multidimensionnelle qui exige de BE un engagement transversal et pluriforme.
- Au sein du **CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE**, on constate également sous l'impulsion de BE, une évolution importante en faveur de la clarification et de l'élargissement des critères de l'APD¹² tel que la prise en considération de certaines dépenses militaires (par ex. certaines formations pour les forces armées et la police, le déploiement des troupes ou des équipements militaires dans certains contextes DI et dans l'acheminement de l'aide humanitaire, certaines activités de prévention de l'extrémisme violent et le désarmement sous certaines conditions). **Pour l'AG, il est important que chaque Task force AG créée au niveau des pays ou des régions examine les opportunités que les nouvelles lignes directrices de l'OCDE offrent dans ce domaine.**
- Nos **partenaires bilatéraux** développent également une AG (éventuellement sous une autre dénomination), qui doit être prise en compte dans la formulation de notre politique, en particulier à l'égard de pays et de régions où ils peuvent apporter une valeur ajoutée (par exemple FR pour le Sahel).

¹¹ La nouvelle approche intégrée (integrated approach) a été proposée le 6/06 au COPS

¹² Aide publique au développement